

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires et qui se termine par le vote du CFU.



Depuis l'exercice budgétaire 2022, la Métropole Nice Côte d'Azur vote un Compte Financier Unique (C.F.U) en clôture d'exercice comptable.

Le C.F.U prévoit une agrégation informatique des données produites par l'Ordonnateur ainsi que par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun.

C'est un document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises.

Il a vocation à devenir, à compter de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document collaboratif retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la Métropole Nice Côte d'Azur réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Pour rappel, la présentation des maquettes de C.F.U est structurée en quatre parties :

- ✓ Informations générales et synthétiques (vue panoramique des informations clés sur la situation financière de l'EPCI) ;
- ✓ Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'Ordonnateur, et des vues détaillées provenant du Comptable public) ;
- ✓ Etats financiers (bilan et compte de résultat établis par le Comptable public) ;
- ✓ Etats annexés (états traditionnels de la dette, du personnel...).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ☐ Les recettes réelles de fonctionnement de la Métropole Nice Côte d'Azur, tous budgets confondus, représentent **plus d'un milliard d'euros** sur l'exercice 2023.

A l'instar des années précédentes, la majeure partie de ces recettes provient de la fiscalité (53%), le reste étant issu du produits des services et ventes diverses (19%), et de dotations allouées par l'Etat ainsi que de subventions et participations des partenaires financiers (14%).

- ☐ Les dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus, représentent en 2023 une somme de **954,22 millions d'euros**.

Il s'agit, pour l'essentiel de dépenses courantes des services opérationnels (39%), de charges de personnel (24 %), ainsi que des concours financiers apportés aux communes membres de la Métropole ou à divers organismes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- L'exécution des dépenses d'équipement de l'exercice 2023 confirme la bonne dynamique de la Métropole Nice Côte d'Azur face à un environnement caractérisé par des évolutions contrastées tout au long de l'année.

Avec des réalisations d'équipement à hauteur de **260 millions d'euros**, la Métropole Nice Côte d'Azur maintient sa stratégie d'un développement durable et de proximité du territoire.

Ces dépenses auront entre autres permis :

- de poursuivre l'enjeu majeur de la transition écologique pour près de 85 millions d'euros afin de limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement, notamment par :
 - une mobilité responsable avec l'extension du tramway (lignes T4 et T5), le développement des modes doux et des lignes ferroviaires ainsi que de la modernisation du matériel ;
 - un aménagement durable du territoire au travers des actions GEMAPI, de travaux de sécurisation du patrimoine ou de création de réseaux;
 - une gestion de l'énergie performante grâce à des réseaux thermiques urbains;
 - la végétalisation des espaces publics.
- de favoriser l'innovation, l'emploi et l'accueil d'entreprise en soutenant le tissu économique à hauteur de 18 millions d'euros.
- de soutenir le Plan Pluriannuel de Croissance Emploi et Environnement (PPICE) avec plus de 3,4 millions d'euros consacré à l'équilibre et à la qualité de vie de la population de l'ensemble des communes métropolitaines.
- de poursuivre des opérations majeures en matière d'infrastructure et d'aménagement du territoire métropolitain, comme notamment :
 - la sortie Ouest de la voie Mathis à Nice (57 millions d'euros) ;
 - les travaux de mise aux normes et de mise en conformité des tunnels (11 millions d'euros) ;
 - le réaménagement et l'embellissement des espaces publics des communes membres (8,5 millions d'euros) ;
 - la reconstruction des vallées sinistrées par les tempêtes Alex et Aline (9 millions d'euros).

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent en 2023 à la somme de **296,2 millions d'euros**.

Elles sont principalement constituées :

- du recours à l'emprunt (124 millions d'euros) ;
- de subventions d'investissement perçues de la part de partenaires financiers accompagnant la Métropole Nice Côte d'Azur dans ses projets (60 millions d'euros) ;
- de reversements au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 20,2 millions d'euros et au titre de la Taxe d'Aménagement pour 8,8 millions d'euros ;
- d'opérations réalisées sous mandat (8 millions d'euros).

Il convient de noter également qu'en 2023, la Métropole Nice Côte d'Azur a optimisé ses recettes d'investissement en mobilisant des emprunts revolving à hauteur de 51 millions d'euros. Toutefois, cette recette est neutralisée sur le même exercice par une dépense d'investissement équivalente.

La Métropole a été en mesure, en 2023, de dégager une épargne brute en forte progression de 30,6 millions par rapport à l'exercice précédent : **124,2 millions d'euros** en 2023 contre **93,6 millions d'euros** en 2022.

Ces bons résultats conduisent à une amélioration de la capacité de désendettement de la Métropole (à savoir le rapport entre le stock d'emprunt et l'épargne brute) de **18 années en 2022 à 13,8 années en 2023**.

	2019 (en €)	2020(en €)	2021(en €)	2022(en €)	2023(en €)
EPARGNE BRUTE	107 511 440	85 241 464	93 576 660	93 520 184	124 199 158
EPARGNE NETTE	13 805 979	-14 002 947	-4 066 119	10 988 556	26 688 084
STOCKS EMPRUNTS AU 31/12/2023	1 591 750 472	1 685 155 283	1 580 028 431	1 679 255 561	1 709 942 268
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en nombre d'année)	14,81	19,77	16,88	17,96	13,77

LA SITUATION PATRIMONIALE AU 31 DECEMBRE 2023

La présentation de la situation patrimoniale de la Métropole Nice Côte d'Azur est désormais intégrée au Compte Financier Unique.

Les premiers éléments bilantiels ont été présentés pour la première fois lors de la présentation du C.F.U de l'exercice 2022.

- ☐ Pour l'exercice 2023, le principal constat est l'évolution excédentaire du **fonds de roulement**. En effet, la situation en fin d'exercice, tout budget confondu, est la suivante :
 - ✓ Emplois stables (ou actifs immobilisés) : 5 524 702 747 euros
 - ✓ Ressources stables : 5 655 938 044 euros.

La différence entre les ressources stables et les emplois stables constitue le fonds de roulement, autrement dit les ressources dont dispose la Métropole Nice Côte d'Azur à moyen et long terme pour financer ses investissements.

A la fin de l'année 2023, celui-ci s'élève à la somme de **131 235 297 euros**.

- ☐ Le cycle d'exploitation se présente comme le bilan entre l'actif circulant et le passif circulant, autrement appelé le **besoin en fonds de roulement**. Il constitue le montant qui doit permettre de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes).

Pour l'exercice 2023, la Métropole Nice Côte d'Azur dégage ainsi **un excédent de 42 603 734 euros**.

- ☐ Le niveau de **trésorerie** résulte de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Ainsi, compte tenu d'un fonds de roulement favorable d'une part, et d'un besoin en fonds de roulement excédentaire d'autre part, la Métropole Nice Côte d'Azur, pour l'exercice écoulé, affiche un niveau de trésorerie élevé à hauteur de **173 835 030 euros**.

Aste exécutoire au 11 juillet 2024

006:200030195-20240710-71161-DE